
Histoire de l'Ecole d'Ennery du XVIIIe au XXe siècle.

Numéro d'inventaire : 1992.00960

Auteur(s) : Yves Borges

Type de document : imprimé divers

Éditeur : Société Historique et Archéologique de Pontoise, du Val d'Oise et du Vexin (43 rue de la Roche Pontoise)

Imprimeur : Tardy Quercy SA

Date de création : 1983

Collection : Mémoires de la Société Historique et Archéologique de Pontoise, du Val d'Oise et du Vexin ; LXXI

Description : Couverture papier fort vert, pages papier glacé.

Mesures : hauteur : 239 mm ; largeur : 159 mm

Mots-clés : Monographies / Enseignement élémentaire

Filière : École primaire élémentaire

Niveau : Élémentaire

Nom de la commune : Ennery

Nom du département : Val d'Oise

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 43

ill.

Lieux : Val d'Oise, Ennery

Yves Borges

Histoire de l'École
d'Ennery
du XVIII^e au XX^e siècle

Tome LXXI (1982-1983)

Pontoise
au siège de la Société, 43, rue de la Roche
1983

YVES BORGES

HISTOIRE DE L'ÉCOLE D'ENNERY DU XVIII^e AU XX^e SIÈCLE

Je dédie cette modeste monographie à mes anciens camarades de classe, « les grands », dont le souvenir m'est très cher.

Michel Piédeleu l'élève travailleur et consciencieux, tombé au service de la Nation en 1940. Raymond Meneteau dont l'écriture était citée en exemple, disparu à la fleur de l'âge.

Les frères Élie et Désiré Brossard, Ambroise Deshaies, Robert Chauffier, Désiré Wallin, lesquels nous ont également quittés, et Roger Fournier avec qui nous évoquons encore aujourd'hui l'heureux temps de notre enfance.

Y. B.

I. L'ÉCOLE DE PAROISSE

Sous l'Ancien Régime déjà, et depuis fort longtemps semble-t-il, existait à Ennery une école ouverte aux enfants de toutes conditions ; instituée par les chanoines de Saint-Mellon elle dépendait de la Cure de la paroisse.

Il est fort probable que cette ancienneté doit être attribuée à l'influence des Archevêques de Rouen, dont l'Abbaye de Pontoise relevait, qui dès le Moyen-Age s'efforcèrent de développer l'instruction primaire en encourageant les fondations d'écoles populaires dans de nombreux villages. Cette impulsion bénéfique eut d'ailleurs pour résultat de mettre au premier rang cette partie de la France placée sous leur juridiction religieuse. L'intérêt que ces hauts dignitaires de l'Église portaient à ces écoles de paroisses nous est révélé par les notes, enquêtes et comptes-rendus les concernant rédigés à la suite des visites périodiques faites au cours de tournées pastorales dans le Vexin. Ces documents ont été conservés et constituent un évident témoignage de leur action (1).

En principe la fonction de maître enseignant y était tenue par un membre du Clergé, qui de surcroit, avait à charge de rédiger les actes de la vie civile, ce qui ne l'empêchait pas d'assister avec ses confrères aux offices religieux fort longs à l'époque.

Au cours du XVI^e siècle, vraisemblablement par manque de prêtres pour régir les écoles paroissiales, la charge fut confiée à un séculier, lequel en qualité de successeur des ecclésiastiques, prit le nom de Clerc Laïc pour dispenser aux élèves un enseignement dit du premier degré.

(1) Robillard de Beaurepaire, « Recherches sur les établissements d'instruction publique et la population dans l'ancien diocèse de Rouen », *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. 25, 1863, p. 273-386.

Quels en étaient les éléments ? fort peu de choses : des rudiments de calcul, de lecture, des exercices d'écriture et de chant.

L'intéressant article de J. Dupâquier, « Les Écoles de Paroisse dans le Vexin », nous apprend que l'éducation des enfants se poursuivait, dès qu'ils avaient quitté l'alphabet, par la lecture faite de façon collective, du catéchisme particulier au diocèse de Rouen, du Nouveau Testament, de la Croix de Dieu, des Heures de Rouen autres livres pieux et moralisateurs, enfin de l'étude de la « Nouvelle Méthode pour apprendre parfaitement le Plain-Chant en peu de temps ».

L'enseignement de l'écriture présentait plus de difficultés en raison de la rareté du papier et de son coût élevé ; quelques parchemins maintes fois lavés étaient le plus souvent utilisés.

Il est difficile d'estimer à leur juste valeur les résultats obtenus par un tel enseignement, les seuls éléments d'appréciation que nous ayons encore à notre disposition sont les signatures apposées au bas des actes de baptêmes et autres, contenus dans les Registres d'État-Civil conservés à la Mairie. Des parrains, marraines et témoins, peu déclarent ne savoir écrire ni signer ; pour certains, il est manifeste, tant les lettres de leur nom sont tracées de façon hésitante, que leur savoir se limitait certainement à la signature. D'autres enfin que l'on pourrait évaluer approximativement à 60 % signent correctement ce qui dénote nous semble-t-il une connaissance élémentaire de l'Écriture.

Si les résultats obtenus étaient très limités, il faut dire qu'on n'exigeait pas du Clerc, assumant les fonctions de Maître-d'école, de grandes connaissances, l'essentiel était qu'il fut avant tout un bon bedeau, suisse ou chantre, cela d'ailleurs paraissait très naturel et ajoutait à la considération dont il était environné, moyennant quoi il percevait un salaire plus que modeste.

Si nous nous référons une nouvelle fois à l'article cité précédemment le clerc le mieux payé vers 1710 semble être celui de Chars qui recevait annuellement 150 livres ; les plus mal rétribués étant ceux de Berville, de Neuilly-en-Vexin et de Vallengoujard qui devaient se contenter de 30 livres et de quelques avantages en nature donnés par les parents d'élèves.

Celui d'Ennery serait donc à classer parmi les privilégiés, car à la fin du XVIII^e siècle la Fabrique de l'église Saint-Aubin inscrivait à son budget une somme de 200 livres pour le salaire du Clerc (2) ; de plus un logement appelé Clergerie ainsi qu'un jardin lui étaient assurés. A ces avantages peut-on encore ajouter un bénéfice très apprécié à l'époque, l'exemption, pour les Clercs maîtres d'écoles, du tirage au sort en vue du service de la Milice du Roi.

Il est évident que ces gens ne pouvaient se contenter de ces seuls revenus mais, par nécessité, devaient s'employer à d'autres occupations pour vivre convenablement. Les uns se firent donc laboureurs, l'enseignement se pratiquait surtout durant la mauvaise saison, en principe de la Toussaint à Pâques, d'autres géomètres-arpenteurs, tabellions, voire même concierge du château.

Cette école était géminée, fréquentée davantage peut-être par les garçons en raison de certains préjugés. Elle devint totalement masculine en 1710 à la suite de la décision de l'Archevêque de Rouen Monseigneur d'Aubigné d'interdire l'enseignement dans les écoles mixtes du diocèse, de plus obligation était faite d'avoir pour les garçons un maître et pour les filles une maîtresse. Cette mesure jugée indispensable par ce prélat eut pour conséquence, dans la plupart des paroisses rurales du Vexin, de priver d'instruction une partie de la jeunesse faute de ne plus pouvoir la donner en commun sans discrimination.

Pour la plus grande chance des jeunes filles d'Ennery, notre village à cette époque, avait le privilège de posséder pour curé un homme généreux qui eut le souci de leur donner une éducation, il sera le créateur de leur école.

(2) *Fabrique* : autrefois, organisme chargé de la gestion des biens et des revenus de la paroisse. *Marguillier* : membre du conseil de fabrique.

